



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – OCTOBRE 2022



Route de Certoux 51 - 1258 perly-certoux - tél. 022 721 02 50 - fax : 022 721 02 51
e-mail : info@perly-certoux.ch - site internet : www.perly-certoux.ch



Horaires d'ouverture:

lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – mardi 9h-12h00 - jeudi et vendredi 8h30-12h00
en dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale : route de St-Julien 122 - 1228 Plan-Les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge 13
téléphone : 022 427 66 00
en cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal : tél. 022 721 02 66

DÉCISIONS/DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 23 juin 2022, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 4 voix « pour », 13 voix « contre » et une abstention, de renoncer à soumettre le projet d'AMO (Assistance Maître d'Ouvrage) pour la rénovation du groupe scolaire à la commission des Bâtiments.
- ✓ **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité, de renvoyer la proposition de poser un miroir à l'angle des ch. du Relai/ch. du Village à la commission de la Sécurité.

Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune (www.perly-certoux.ch > Politique > Conseil municipal > Séances

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre.

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux). elles sont publiques. Des échanges informels avec l'exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

L'ordre du jour est affiché dans les vitrines officielles et publié sur le site internet de la commune.

INFORMATIONS COMMUNALES

SOUFFLEUSES A FEUILLES AUTORISEES

L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1er octobre au 31 janvier (Règlement concernant la tranquillité publique - RTP). Durant cette période, il est interdit d'en faire usage :

- a) de 20 h à 8 h du lundi au samedi;
- b) le dimanche et les jours fériés;
- c) sur les chemins forestiers.

Il peut être dérogé à titre exceptionnel et sur autorisation à la restriction d'usage prévu par l'alinéa 2. Les demandes d'autorisations doivent être déposées auprès du département de la sécurité(22). Celui-ci perçoit un émolument de CHF 100.- à CHF 250.- par autorisation délivrée.

ACTUALITES COMMUNALES

ASSEMBLAGE'S : LE PETIT FESTIVAL DE TROINEX DEVENU GRAND

Innovant mais fidèle à ses valeurs, Assemblage'S accueille à nouveau des artistes de haut vol qui, malgré leur renommée internationale, sont encore trop méconnus à Genève. Vous les verrez ainsi à Troinex pour la première fois.

Un « seul en scène » burlesque et poignant en ouverture le jeudi soir (**L'ÉVADÉ - Karim Slama**), suivi, le lendemain, d'une création mêlant danse, musique et théâtre et d'une merveille au carrefour de la clownerie et du spectacle de rue (**AKOKÁN - Cie Julio Arozarena et VESTIAIRE NON SURVEILLÉ - Peter Shub**). Une rencontre privilégiée avec l'un des grands virtuoses du violon pour un concert inoubliable le samedi (**COLORS OF INVENTION - Gilles Apap**) et un **assemblage d'illusionnistes détonants** pour clore la fête le nez dans les étoiles, le dimanche.... Du 6 au 9 octobre 2022: une 11e édition à cœurs ouverts ! Restauration et bar chaque soir dès 18h30.

Programme complet et vente de billets : www.assemblages.ch. Vente de billets à la mairie de Perly-Certoux.

DEUX LOGEMENTS DE LA COMMUNE A LOUER, 4P ET 5P

La commune met en location deux logements, aux conditions suivantes :

4 pièces attique au 3ème étage,
sis 298, route de Saint-Julien (LGZD)

Etage : 3ème étage

Loyer : CHF 1'696.--

Charges : CHF 160.--

Parking (si souhaité) : CHF 166.--

Procédure :

1. S'inscrire à la mairie et remplir le questionnaire d'attribution des logements de la commune **d'ici au 15 octobre 2022**;

2. Sur contact de la régie, déposer le dossier complet pour l'évaluation financière des candidatures à la régie directement.

5 pièces, immeuble sis 302, route de Saint-Julien (HM)

Etage : 3ème étage

Loyer mensuel actuel : CHF 1'646.--.

Nouveau loyer mensuel : CHF 1'646.--.

Charges mensuelles actualisées : CHF 200.--.

Parking (si souhaité) CHF : 150.--

Barème d'entrée (Revenus annuels bruts maximum) :

3 personnes : CHF 85'878.--.

4 personnes : CHF 94'057.--.

5 personnes : CHF 103'958.--.

Informations et documents à télécharger :
www.perly-certoux.ch > **Vivre à Perly-Certoux** > **logement**

ECHANGE DE LETTRES INTERGENERATIONNEL RECHERCHE PARTENAIRES SENIORS

La commission Enfance et Jeunesse a mis en place depuis deux ans un projet intergénérationnel qui consiste à tisser des liens entre des élèves de l'école de Perly-Certoux et des aînés de notre commune.

Une idée d'échanges de courriers a émergé et ce projet d'écriture a séduit le corps enseignant qui a vu, dans ce moyen de communication, l'opportunité de donner aux élèves la possibilité de tenir une correspondance, chose qui n'est pas habituelle dans leur mode de fonctionnement actuel.

Chaque participant senior se verra donc attribuer un élève de la classe, avec qui il ou elle correspondra de décembre 2022 jusqu'à la fin de l'année scolaire en juin. Il s'agira d'écrire de quatre à cinq lettres durant cette période.

Le but est d'échanger sur des sujets, des thèmes qui seront suggérés par l'enseignant aux élèves, mais il restera beaucoup de liberté pour permettre à chacun de se laisser guider par son imagination selon sa propre sensibilité. A l'issue de ce projet, nous aurons le plaisir d'organiser une rencontre avec vous et les élèves concernés par cette échange de lettres.

Une classe de 7P/8P (11 à 12 ans) participera à ce projet et si vos réponses sont nombreuses, comme nous l'espérons, nous pourrons faire bénéficier une deuxième classe de cet échange.

Alors, si cette proposition vous tente, n'hésitez pas et **inscrivez-vous d'ici le 18 octobre 2022**, afin de permettre à des élèves de vivre ce projet intergénérationnel.

F. Trono, tél. 077 406 84 28 ou par courrier à l'adresse de la mairie (route de Certoux 51, 1258 Perly-Certoux), att. Commission Enfance & Jeunesse.



DEVENIR ACCUEILLANT E FAMILIAL E (AF)

Toute personne qui souhaite accueillir des enfants dans son foyer, à la journée et contre rémunération, doit être autorisée par l'autorité cantonale compétente. Cette démarche est légalement obligatoire et permet aux parents qui utilisent les services d'une personne officiellement autorisée à déduire leurs frais de garde.

L'association intercommunale Le Couffin offre un soutien administratif et personnalisé à toute personne qui souhaite garder des enfants à son domicile. Ces personnes gardent une grande liberté de fonctionnement.

Si vous accueillez déjà des enfants à votre domicile, mais n'êtes pas au bénéfice de l'autorisation de garde délivrée par le SASAJ, vous pouvez nous contacter pour qu'on vous présente les nombreux avantages à devenir accueillant e familial e autorisé e.

Nous proposons également à toute personne intéressée, et sans aucun engagement, de participer à un de nos accueils collectifs qui vous permettra d'échanger avec des accueillantes familiales qui collaborent avec notre association.

En tant qu'accueillant e familial e qui collabore avec notre association, vous bénéficiez gratuitement de nombreux avantages, tels que :

- Soutien administratif personnalisé et totalement gratuit
- Prime annuelle
- Prime de bienvenue
- Assistance personnalisée pour toutes les démarches administratives
- Service de facturation et de rappels auprès des parents (si souhaité)
- Préparation des documents financiers et autres relevés nécessaires à l'Administration fiscale
- Service de renseignement et de coordination avec les parents
- Formations continues selon votre choix
- Rencontres hebdomadaires entre AF de la région
- Fourniture de documents facilitant l'accueil et les rapports avec les parents
- Animations
- Prêt de matériel de puériculture, type : chaise haute, poussette simple ou double, siège voiture,...
- etc...



Vous êtes intéressé e par cette activité ? Prenez contact avec nous :

Association intercommunale Le Couffin, tél. 022 756 09 91 – www.lecouffin.ch

UN JOB POUR LES JEUNES : SE FORMER AU BABYSITTING

Vous avez 14 ans minimum et vous aimez vous occuper des enfants ? L'association Le Couffin soutient financièrement les jeunes de notre région qui souhaitent suivre la formation de Babysitting organisée par la Croix-Rouge.



Il est important que les personnes qui souhaitent suivre la formation contactent Le Couffin avant de débuter la formation (tél. 022 756 09 91). De cette manière, nous pouvons faire connaissance et vous expliquer le fonctionnement du service.

Sur notre site internet www.lecouffin.ch vous trouverez un formulaire d'inscription et également le règlement de notre service babysitting.

Une fois votre formation terminée, vos coordonnées figurent sur la liste des babysitters de la région que nous transmettons aux personnes qui nous en font la demande. L'association peut également vous contacter directement, lorsque des demandes de garde atypiques lui parviennent.

(Photo Croix-Rouge)

SUBVENTION « EFFICACITE ENERGETIQUE ET ENERGIES RENOUVELABLES »

Le programme de subventions 2022 du canton de Genève est disponible. Cette année, une enveloppe de 34 millions de francs est à disposition pour favoriser les rénovations et optimisations énergétiques des bâtiments.

Information sur le site internet de l'Etat de Genève : <https://www.ge.ch/aides-financieres-amelioration-energetique-energies-renouvelables-subventions>

ENVIRONNEMENT 2022

LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



levées des déchets encombrants

(électroménager (frigo, etc) exclu)

samedi 5 novembre

merci de déposer vos déchets la veille à l'endroit prévu.

Levées exceptionnelles sur appel: tél. 022 777 17 74



levées de papier et carton

mardi 11 et 25 octobre

mardi 8 et 29 novembre

Attention ! Le papier souillé (p. ex. carton à pizza) doit être jeté dans les ordures ménagères



levée des déchets verts de jardin

chaque lundi



levée des déchets de cuisine

chaque jeudi après-midi



levées de verre

mardi 25 octobre

mardi 29 novembre

lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.

toutes les dates des levées dans votre dépliant des déchets 2022 ou sur www.perly-certoux.ch > vivre à perly-certoux > déchets

LE DEFI : 200 KG/HABITANT POUR LES 200 ANS DE LA COMMUNE

Le défi a été lancé aux habitants : réduire la quantité de déchets d'ordures ménagères, incinérables, à 200kg par habitant en 2022, année du Bicentenaire. L'un des moyens les plus importants d'y remédier est de retirer du sac noir les déchets de cuisine, et de les jeter dans la poubelle verte, que la mairie remet gratuitement aux nouveaux habitants. Ces déchets de cuisine étant composé d'eau dans leur majorité, les incinérer, c'est-à-dire les brûler ne fait pas de sens.

Alors que ces mêmes déchets peuvent avoir une autre vie, comme en témoigne la campagne ci-dessous :

CE QUE L'ON RECUEILLE DANS LES ECOPOINTS (ET A LA DECHETTERIE SI L'ECOPOINT EST PLEIN)

PET : Uniquement les bouteilles à boissons. **Exclus** : les bouteilles de lait, les pots de yoghourt, les flacons de produits de lessive ou de vaisselle, les coques en plastique d'emballages des fruits, légumes ou viande, les bouteilles de sauce à salade, etc.

VERRE : Bouteilles, flacons et bocaux, sans fermeture métalliques, en liège, plastique ou caoutchouc. **Exclus** : verres à vitres, miroirs, ampoules électriques, faïence, céramique, porcelaine, etc.

PAPIER – CARTON : Journaux, magazines, enveloppes, emballages propres. Les cartons doivent être pliés avant d'être mis dans la benne. **Exclus** : les mouchoirs et serviettes en papier, briques de lait ou de thé froid, feuilles autocollantes, papiers souillés, le sagex et les éléments en plastique etc.

BIO-DECHETS - Déchets de repas, fleurs fanées. **Exclus** : la litière pour animaux, les mégots de cigarette, couches culotte (y compris biodégradables), sacs d'aspirateurs et balayures.

ORDURES MENAGERES - Tous les autres déchets ménagers. **Exclus** : Piles, batteries, appareils électroniques, capsules Nespresso, métal, etc.

Merci de votre collaboration !